



Permis de Construire  
Centrale Photovoltaïque  
de Bourgneuf



3 place Pierre Renaudel  
69003 Lyon

**Légende**

Terrain naturel

G. NOWATZKI - ARCHITECTE DPLG  
594 Chemin de Quarante  
34370 MAUREILHAN  
06 80 01 82 05  
Siret 400 5327390020

**Architecte**

Georges NOWATZKI

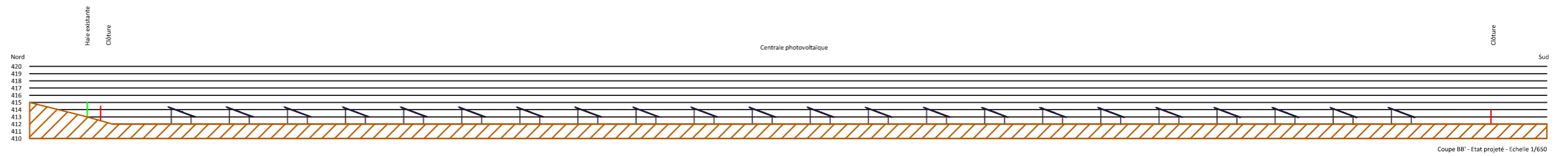
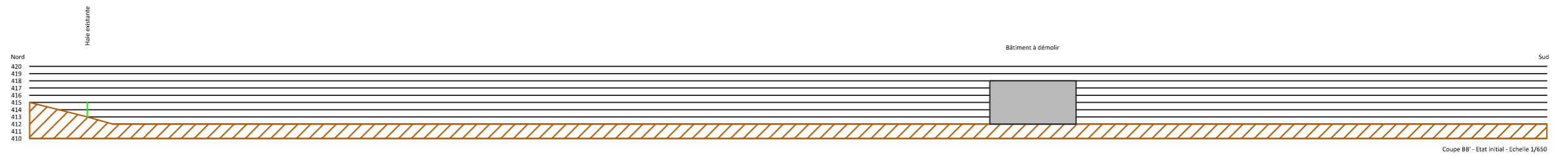
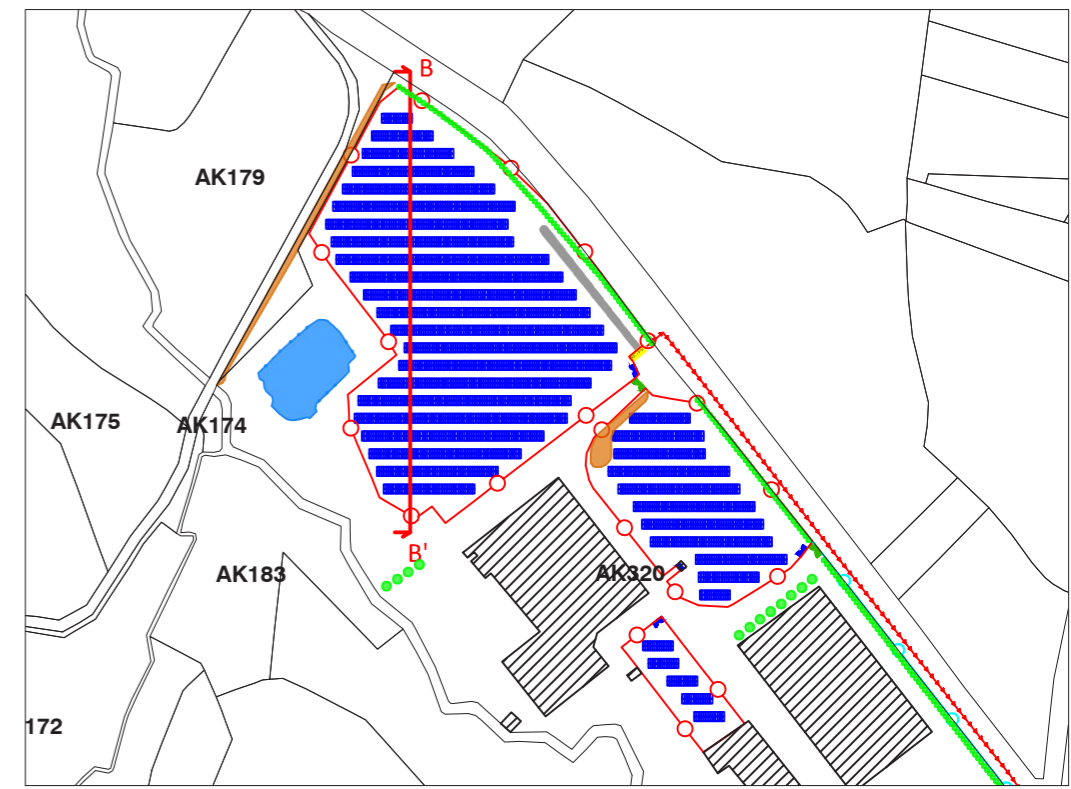


Architecte DPLG

Coupe BB' Etat initial  
Coupe BB' Etat projeté

30

PC3

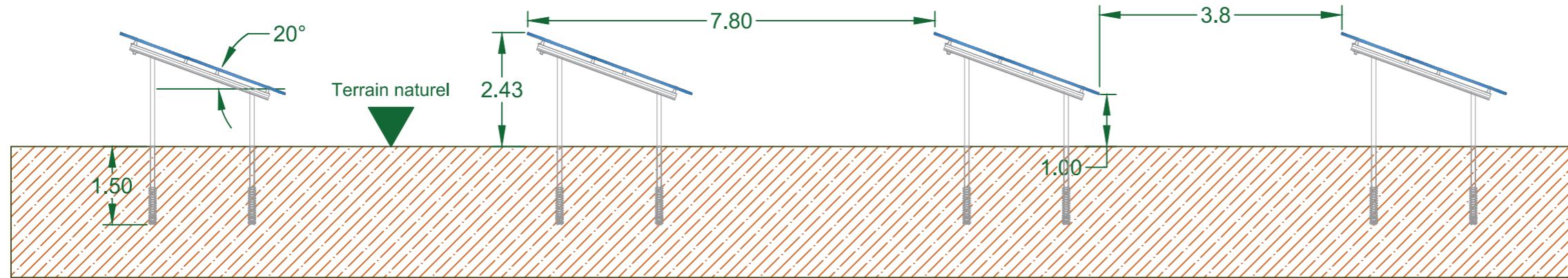


Echelle 1/650

6.5 13



### Vue en coupe des structures



Echelle 1/100

### Vue en coupe de la clôture



Echelle 1/50

Permis de Construire  
Centrale Photovoltaïque  
de Bourgneuf



3 place Pierre Renaudel  
69003 Lyon

G. NOWATZKI - ARCHITECTE DPLG  
594 Chemin de Quarante  
34370 MUREILHAN  
06.21.07.05  
Siret 4007532730076

**Architecte**

Georges NOWATZKI



Architecte DPLG

Vue en coupe des structures  
photovoltaïques et de la clôture

**PC3**

31





*Permis de Construire  
Centrale Photovoltaïque  
de Bourgneuf*



*3 place Pierre Renaudel  
69003 Lyon*

## ***PC4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet***

**Architecte**

Georges NOWATZKI



Architecte DPLG

---

# Notice décrivant le terrain et présentant le projet

---

Le projet porté par Corfu Solaire consiste à réaliser une centrale photovoltaïque au sol raccordée au réseau public d'électricité à Bourgneuf.

## 1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants

Le terrain est une zone industrielle qui accueillait jusqu'en juillet 2011 une scierie appartenant au groupe Marty. Le propriétaire actuel du site, la société Mattress France, utilise les bâtiments pour stocker des matelas ainsi que les matières premières liées à la confection des matelas, mais n'a aucune utilité des grandes surfaces de parkings qui servaient autrefois au stockage des grumes.

Une végétation spontanée entretenue par fauche se développe aux abords et colonise spontanément tout espace non entretenu. La végétation est globalement herbacée mais on distingue des éléments arbustifs plantés et/ou spontanés en bordure du site et le long des bâtiments.

Les abords du terrain sont constitués de :

- Terrains boisés naturels au sud et à l'ouest ;
- Systèmes polycultureaux au sud des terrains boisés ;
- Prairies et autres surfaces en herbes à dominante agricole sur toute la frange nord-est, nord, nord-ouest ;
- Un cours d'eau, la Mournie, qui coule au sud et à l'ouest du terrain ;
- Quelques habitations en face de la D940, à l'est et au sud de la parcelle.

Deux réseaux publics longent le terrain au niveau de la D940 :

- Un réseau électrique basse tension. Le terminal est la maison située en face de l'usine.
- Un réseau d'eau potable géré par la SAUR.

## 2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages

L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants

La centrale est implantée sur les grandes surface de parking qui servaient autrefois au stockage des grumes, et qui ne sont pas utilisés aujourd'hui par le propriétaire du terrain.

Les éléments constitutifs de la centrale sont les suivants :

- **4160 modules photovoltaïques** disposés sur des structures métalliques appelées "tables" (emprise sur la surface des sols : 8800 m<sup>2</sup>) ;
- **67 tables « 2V26 »** comportant 52 modules, et **26 tables « 2V13 »** comportant 26 modules ;
- **Sept onduleurs** placés sous des tables, permettant de transformer le courant continu produit par les panneaux en courant alternatif ;
- **Un local technique de petite dimension (22 m<sup>2</sup>) appelé "poste de livraison"** au sein duquel la centrale est raccordée au réseau public d'électricité, accessible depuis l'extérieure par ENEDIS, et accueillant en particulier le compteur électrique de la centrale ;
- **Un transformateur** placé dans le poste de livraison permettant d'augmenter la tension du courant jusqu'à la tension du réseau public d'électricité ;
- **Des câbles électriques enterrés** reliant les panneaux aux onduleurs, les onduleurs au transformateur, et le transformateur au compteur électrique raccordé au réseau public d'électricité ;
- **Des clôtures et trois portails ;**
- **Un système de vidéo-surveillance ;**
- **Un poteau d'incendie** de Ø 100 mm (Norme NF S 61-213), assurant un débit de 1 000 litres/mn sous une pression dynamique de 1 bar.

Toutes les constructions sont situées à plus de 5 m de la D940 et à plus de 15 m du ruisseau de la Mournie, comme l'impose le PLU.

On distingue deux types de table : les tables **2V26** comportant 52 modules, et les **2V13** comportant 26 modules.

Les tables de modules photovoltaïques sont ancrées au sol grâce à des **pieux battus**. Les dimensions définitives des pieux seront déterminées et validées par un bureau d'étude agréé suivant les préconisations de l'étude de sol, réalisée après l'obtention du permis de construire.

La puissance de la centrale dépend du modèle des panneaux solaires, qui n'est pas fixé définitivement à ce stade du projet. La puissance unitaire des panneaux est fixée actuellement à 445 Wc.

## Protection incendie

- Assurer une coupure électrique au droit des onduleurs ;
- Signaler les installations ;
- Afficher en lettres blanches sur fond rouge les consignes de sécurité, les dangers de l'installation ;
- Assurer l'entretien des surfaces (débroussaillage) ;
- Respecter une distance minimale de 10 mètres par rapport aux surfaces boisées pour l'implantation ;
- Prévoir l'enfouissement des câbles d'alimentation ;
- Installer dans les locaux des extincteurs à CO2 ;
- Réaliser des aires de retournement pour les voies en impasse supérieures à 60 m ;
- Prévoir l'accessibilité des secours au niveau des portails d'accès.
- Assurer la défense extérieure contre l'incendie à partir d'un poteau d'incendie de Ø 100 mm (Norme NF S 61-213), assurant un débit de 1 000 litres/mn sous une pression dynamique de 1 bar et implanté à 200 m au maximum du risque à défendre, par les voies praticables pour chaque site ;
- Si le réseau hydraulique ne permet pas l'alimentation de ce poteau d'incendie, assurer la défense extérieure contre l'incendie par un ou plusieurs points d'eau incendie possédant un volume d'eau utile de 120 m<sup>3</sup>, disponible(s) et accessible(s) en permanence, par les services de lutte contre l'incendie. La conception de ce(s) point(s) d'eau incendie doit être conforme aux dispositions du Référentiel Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie. L'implantation de ce(s) point(s) d'eau incendie doit être située à une distance maximale de 200 mètres au maximum par rapport au risque à défendre.

## Raccordement aux réseaux

La centrale est raccordée seulement au réseau public d'électricité (grâce à son poste de livraison) et au réseau d'eau (au niveau du poteau incendie). Les autorisations liées au raccordement de la centrale n'entrent pas dans le cadre de la présente demande de permis de construire, le maître d'ouvrage pour le raccordement étant le gestionnaire de réseau ENEDIS.

La centrale n'est pas équipée d'un dispositif de récupération des eaux pluviales.

La centrale n'est pas raccordée au réseau d'assainissement. Lors de la phase chantier, les sanitaires de la base vie seront équipés de dispositifs d'assainissement autonomes (WC chimique par exemple) conformes à la réglementation.

## L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé

Les trois bâtiments décrits dans la pièce PC 27 sont démolis pour permettre l'implantation de la centrale.

Le poteau incendie existant (représenté dans le plan de masse de l'état initial de la pièce PC 2) va être supprimé, car il est en mauvais état, et remplacé par un poteau d'incendie conforme aux normes en vigueur.

Une partie des clôtures existantes (représentée en bleu dans les pièces du PC 2) seront supprimées et remplacées par les clôtures du présent projet (représentée en rouge dans les pièces du PC 2).

Une partie du fossé présent au nord-ouest de l'entrée nord du site sera comblée pour permettre l'implantation du poste de livraison de la centrale à cet emplacement (cf. PC 2).

## Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain

La centrale sera pourvue d'une clôture grillagée anti-intrusion à maille soudée et carrée de 15 cm x 15 cm et d'une hauteur hors sol de 2 mètres. Le bas de clôture devra être surélevé de 15 cm afin de permettre le passage de la petite faune terrestre (petits mammifères, reptiles...).

## Les matériaux et les couleurs des constructions

Les modules sont constitués de 10 à 15% d'aluminium, 75 à 80% de verre, environ 10% de plastique, de câbles cuivre et d'un boîtier de jonction composé de connecteurs en cuivre également en cuivre qui constituent 2% d'un module et enfin de de silicium présent entre 3 et 5%.

Les tables de modules photovoltaïques sont en aluminium.

Les modules photovoltaïques auront une teinte bleutée.

La clôture grillagée, le poste de livraison et les portails arboreront une teinte vert olive (RAL 6003) pour une meilleure intégration paysagère.

## Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer

Toute la végétation existante est conservée.

## L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement

Les accès au site seront inchangés : ils s'effectueront par les deux portails existants représentés en vert sur le plan de masse de la pièce PC 2, accessibles depuis la D940.

La centrale photovoltaïque est implantée en dehors des zones de circulation de véhicules enrobés ou stabilisés (cf. pièce PC 2) : les possibilités de circulation au sein du site resteront donc inchangées.

Les accès aux zones clôturées de la centrale s'effectueront par les trois portails créés dans le cadre du projet, représentés en rouge sur le plan de masse de la pièce PC2.

Il n'y aura pas de personnel permanent sur site et aucune place de parking n'est nécessaire.

G. NOWATZKI - ARCHITECTE DPLG  
594 Chemin de Quarante  
34370 TAUREUILHAN  
06 29 01 83 05  
Siret 400 5327390820



Permis de Construire  
Centrale Photovoltaïque  
de Bourgneuf



3 place Pierre Renaudel  
69003 Lyon

## *PC5 - Plans des façades et des toitures*

Architecte

Georges NOWATZKI



Architecte DPLG

Permis de Construire  
Centrale Photovoltaïque  
de Bourgneuf



3 place Pierre Renaudel  
69003 Lyon

G. NOWATZKI - ARCHITECTE DPLG  
594 Chemin de Quarante  
34370 MUREILHAN  
06.21.91.07.05  
Siret 40075127300020

Architecte

Georges NOWATZKI



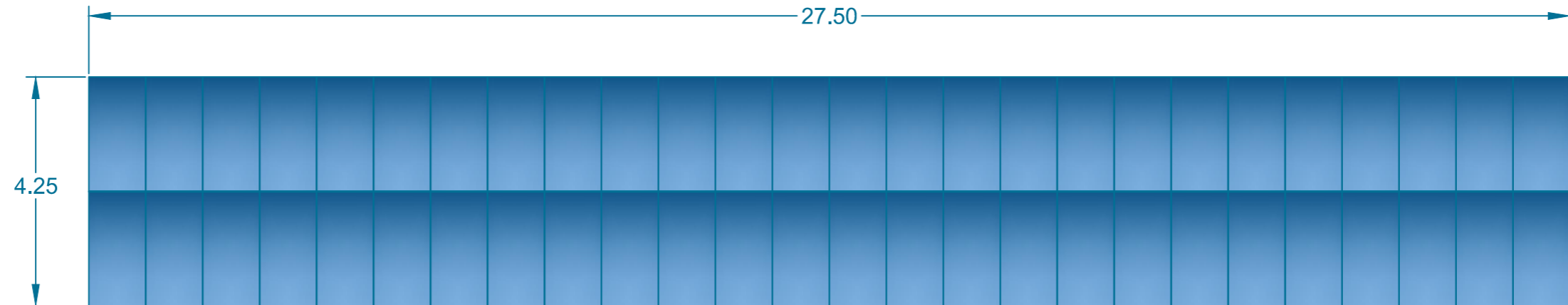
Architecte DPLG

Plan modèle des structures  
photovoltaïques vue de dessus

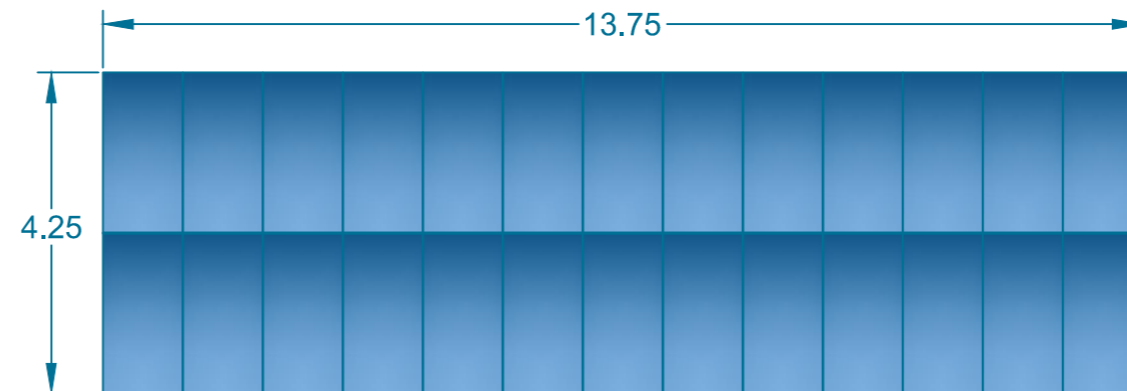
38

PC5

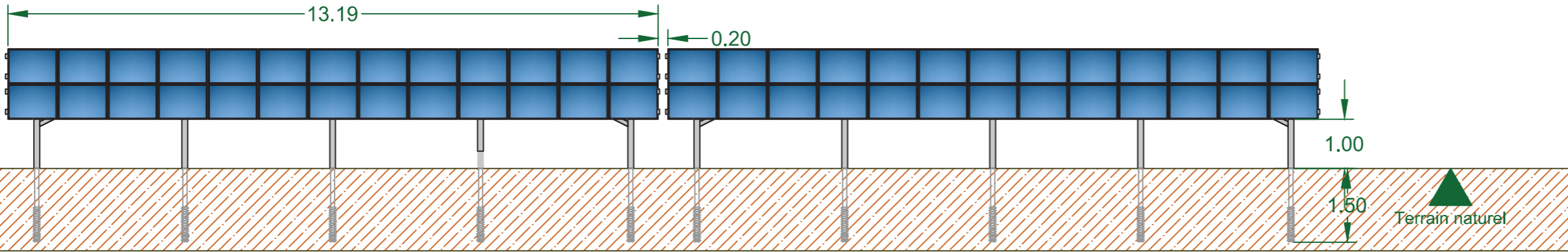
Vue de dessus d'une table 2V26



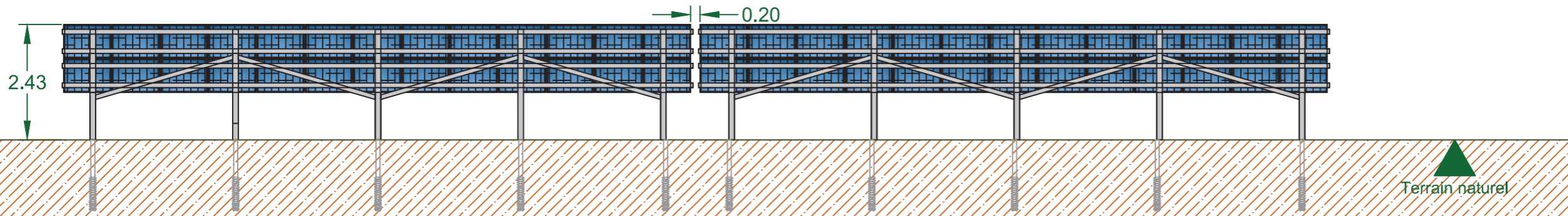
Vue de dessus d'une table 2V13



Vue de face d'une table 2V13

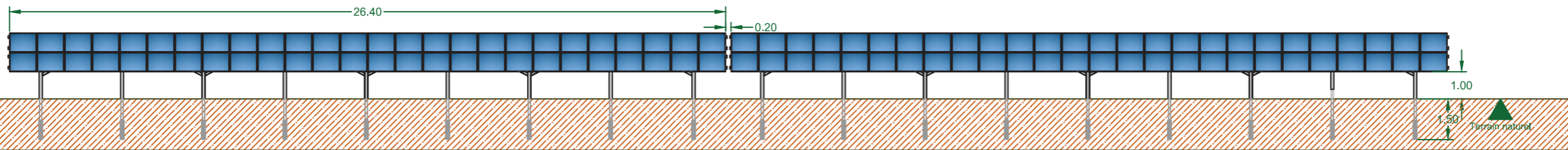


Vue de derrière d'une table 2V13

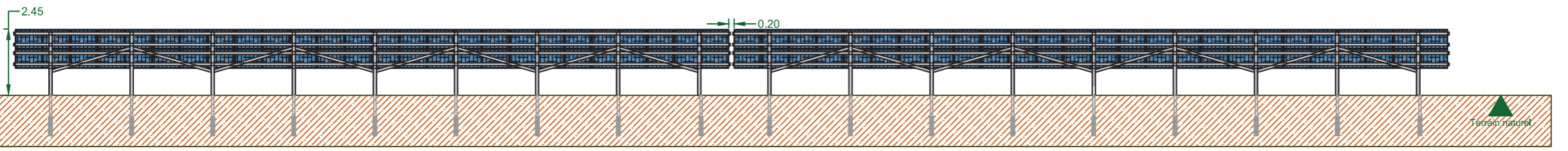


Echelle 1/100

Vue de face d'une table 2V26



Vue de derrière d'une table 2V26



Echelle 1/180

C. NOWATZKI - ARCHITECTE DPLG  
594 Chemin de Quarante  
34370 LAURELHAN  
06.26.01.07.65  
Siret 4007327300020

Architecte

Georges NOWATZKI



Architecte DPLG

Plan modèle des structures  
photovoltaïques

Permis de Construire  
Centrale Photovoltaïque  
de Bourgneuf



3 place Pierre Renaudel  
69003 Lyon

G. NOWATZKI - ARCHITECTE DPLG  
594 Chemin de Quarante  
34300 MALLERJOLAN  
06.26.01.07.65  
Siret 40075327300820

Architecte

Georges NOWATZKI



Architecte DPLG

Plan modèle du poste de livraison

40

PC5

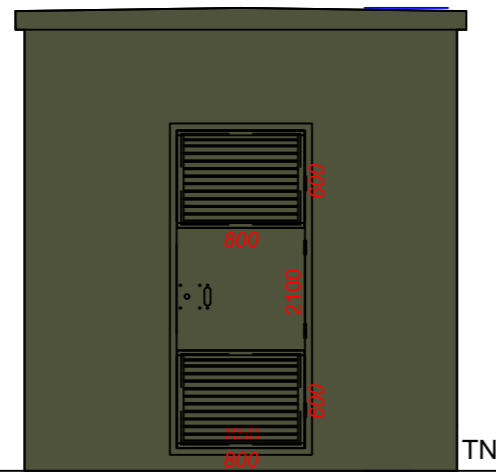
VUE DE DESSUS



RAL 6003 VERT OLIVE



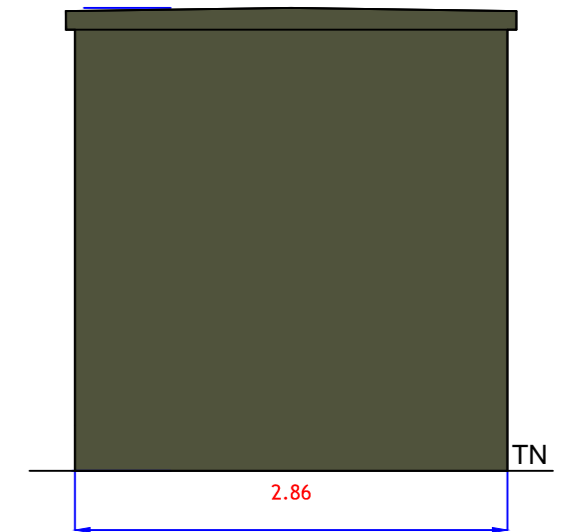
FAÇADE DROITE



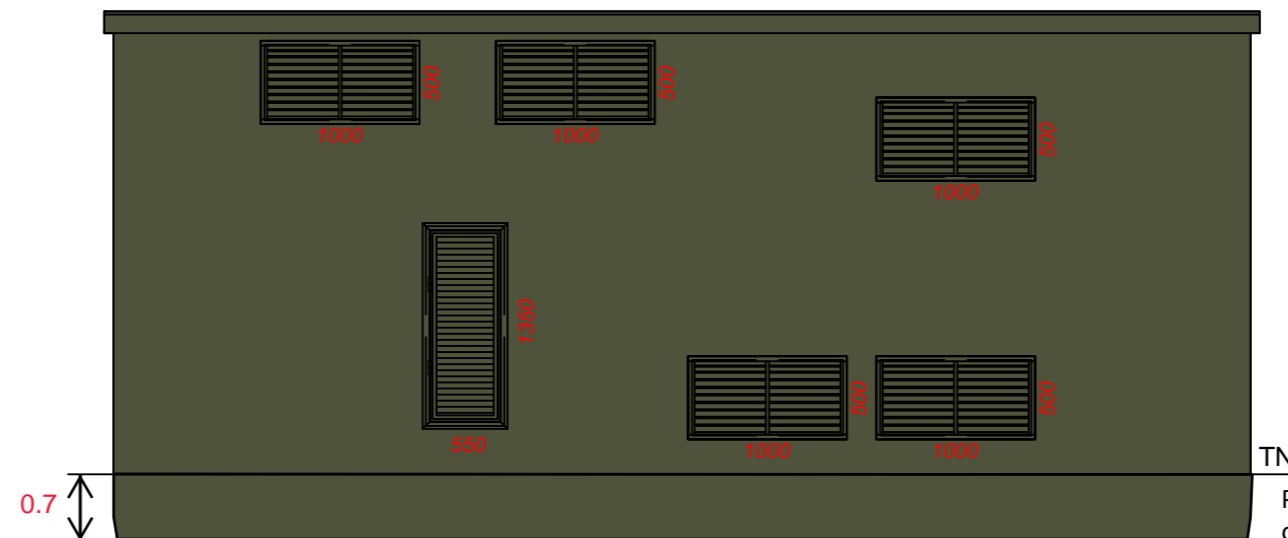
FAÇADE AVANT



FAÇADE GAUCHE



FAÇADE ARRIERE

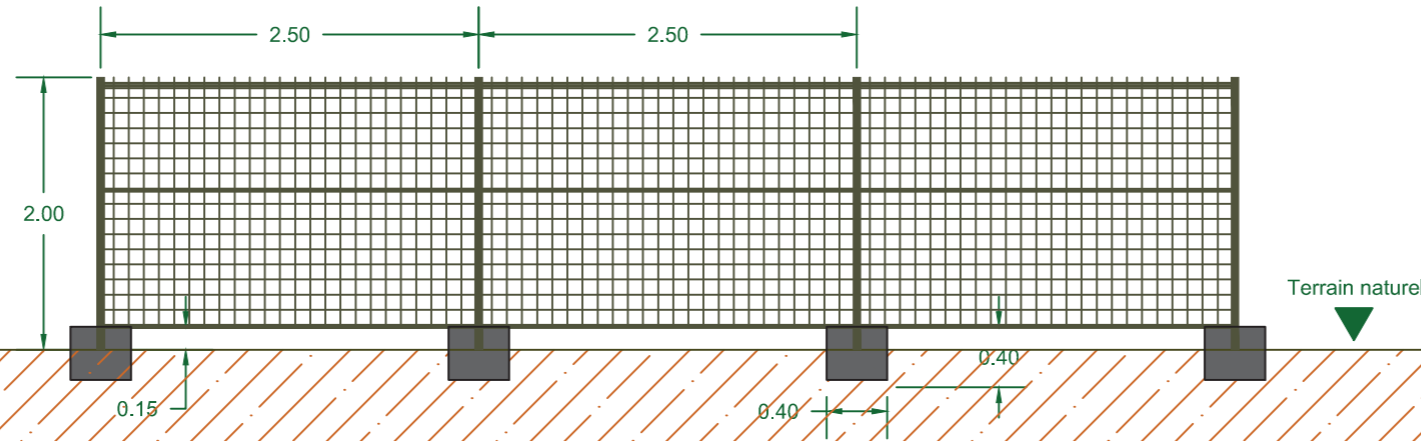


Partie enterrée (où s'effectue le raccordement  
de la centrale au réseau public d'électricité)



### Vue de face de la clôture

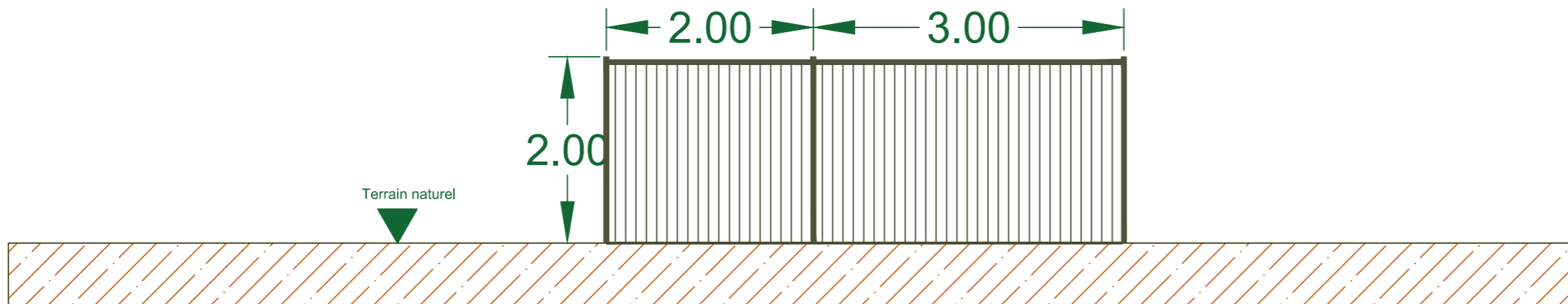
RAL 6003 VERT OLIVE



Echelle 1/50

### Vue de face du portail

RAL 6003 VERT OLIVE



Echelle 1/50

Permis de Construire  
Centrale Photovoltaïque  
de Bourgneuf



3 place Pierre Renaudel  
69003 Lyon

G. NOWATZKI - ARCHITECTE DPLG  
594 Chemin de Quarante  
34310 MAUREILHAN  
06 49 01 07 95  
Siret 40075327500010

Architecte

Georges NOWATZKI



Architecte DPLG

Portails et clôture

PC5

41



Permis de Construire  
Centrale Photovoltaïque  
de Bourgneuf



3 place Pierre Renaudel  
69003 Lyon

## ***PC6 - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement***

Architecte

Georges NOWATZKI



Architecte DPLG




Permis de Construire  
Centrale Photovoltaïque  
de Bourgneuf



3 place Pierre Renaudel  
69003 Lyon

Architecte  
Georges NOWATZKI

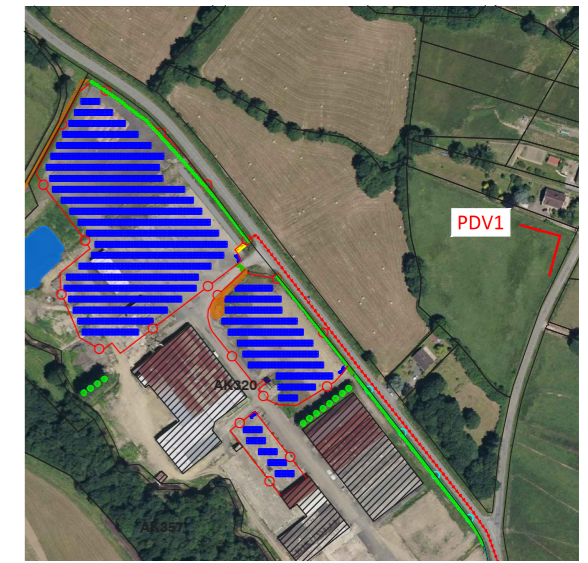


Architecte DPLG

G. NOWATZKI - ARCHITECTE DPLG  
594 Chemin de Quarante  
34300 MARSILHAN  
06.26.01.07.85  
Siret 40075327300020

Légende

< Point de vue photomontage



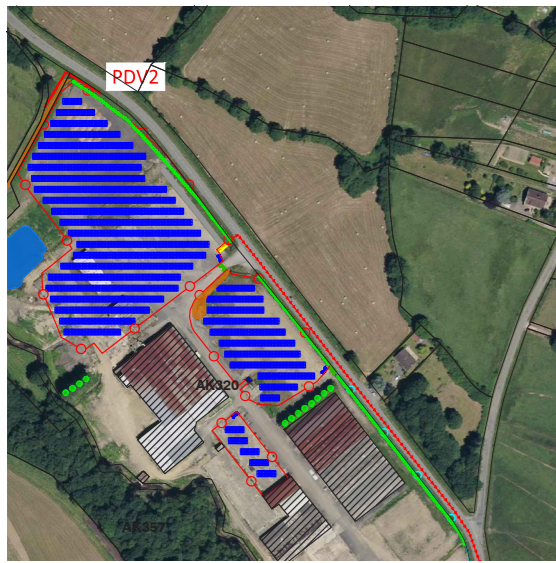
ETAT INITIAL



ETAT SIMULÉ







ETAT INITIAL



ETAT SIMULÉ



**Légende**

◀ Point de vue photomontage

**Architecte**

Georges NOWATZKI



Architecte DPLG

Permis de Construire  
Centrale Photovoltaïque  
de Bourgneuf



3 place Pierre Renaudel  
69003 Lyon

~~G. NOWATZKI - ARCHITECTE DPLG  
594 Chemin de Quarante  
34370 AUREILHAN  
06.45.01.63.03  
Siret 4007327390020~~

Vue depuis la RD940





Permis de Construire  
Centrale Photovoltaïque  
de Bourgneuf



3 place Pierre Renaudel  
69003 Lyon

## ***PC7 - Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche***

Architecte

Georges NOWATZKI



Architecte DPLG

Permis de Construire  
Centrale Photovoltaïque  
de Bourgneuf



3 place Pierre Renaudel  
69003 Lyon

Vue depuis les abords de l'entrée  
du site

Architecte

Georges NOWATZKI

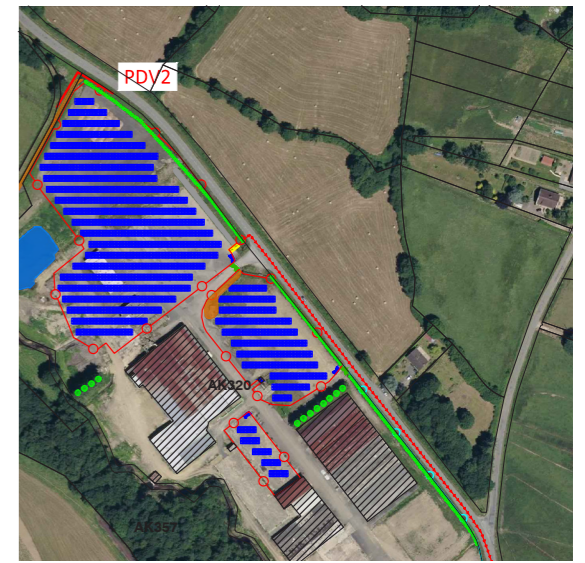


Architecte DPLG

~~C. NOWATZKI - ARCHITECTE DPLG  
594 Chemin de Quarante  
54720 MAUREILHAN  
08 26 01 67 05  
Siret 40075327300020~~

Légende

< Point de vue photomontage





*Permis de Construire  
Centrale Photovoltaïque  
de Bourgneuf*



*3 place Pierre Renaudel  
69003 Lyon*

## ***PC8 - Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain***

**Architecte**

Georges NOWATZKI



Architecte DPLG

Permis de Construire  
Centrale Photovoltaïque  
de Bourgneuf



3 place Pierre Renaudel  
69003 Lyon

Vue depuis la rue du stade

Architecte

Georges NOWATZKI



Architecte DPLG

G. NOWATZKI - ARCHITECTE DPLG

594 Chemin de Quarante

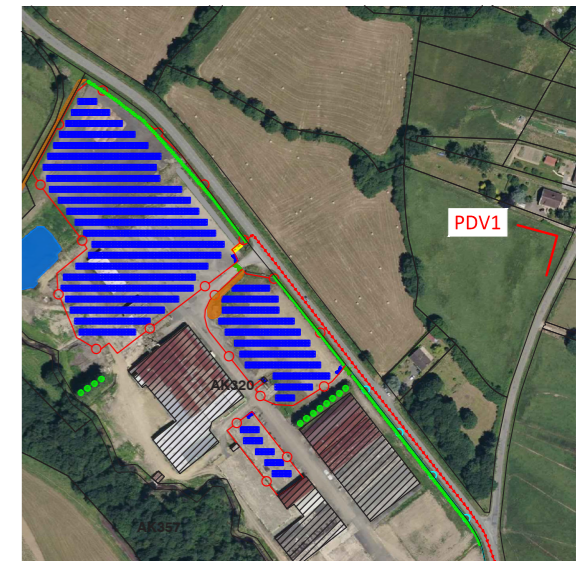
34370 LAUREILHAN

06 70 41 07 95

Siret 40073327300000

Légende

< Point de vue photomontage



*Permis de Construire  
Centrale Photovoltaïque  
de Bourgneuf*



*3 place Pierre Renaudel  
69003 Lyon*

***PC11 - Etude d'impact (voir  
document joint à la demande  
de permis de construire)***

**Architecte**

Georges NOWATZKI



Architecte DPLG





Permis de Construire  
Centrale Photovoltaïque  
de Bourgneuf



3 place Pierre Renaudel  
69003 Lyon

***PC11-2 - Dossier d'évaluation  
des incidences : cf. parties 1.6.2  
et 2.3.4 de l'étude d'impact***

**Architecte**

Georges NOWATZKI



Architecte DPLG



Permis de Construire  
Centrale Photovoltaïque  
de Bourgneuf



3 place Pierre Renaudel  
69003 Lyon

***PC27 - Pièces à joindre à  
une demande de permis de  
démolir selon l'annexe du Cerfa  
(Art. R. 431-21 b du code de  
l'urbanisme)***

Architecte

Georges NOWATZKI



Architecte DPLG



Permis de Construire  
Centrale Photovoltaïque  
de Bourgneuf



3 place Pierre Renaudel  
69003 Lyon

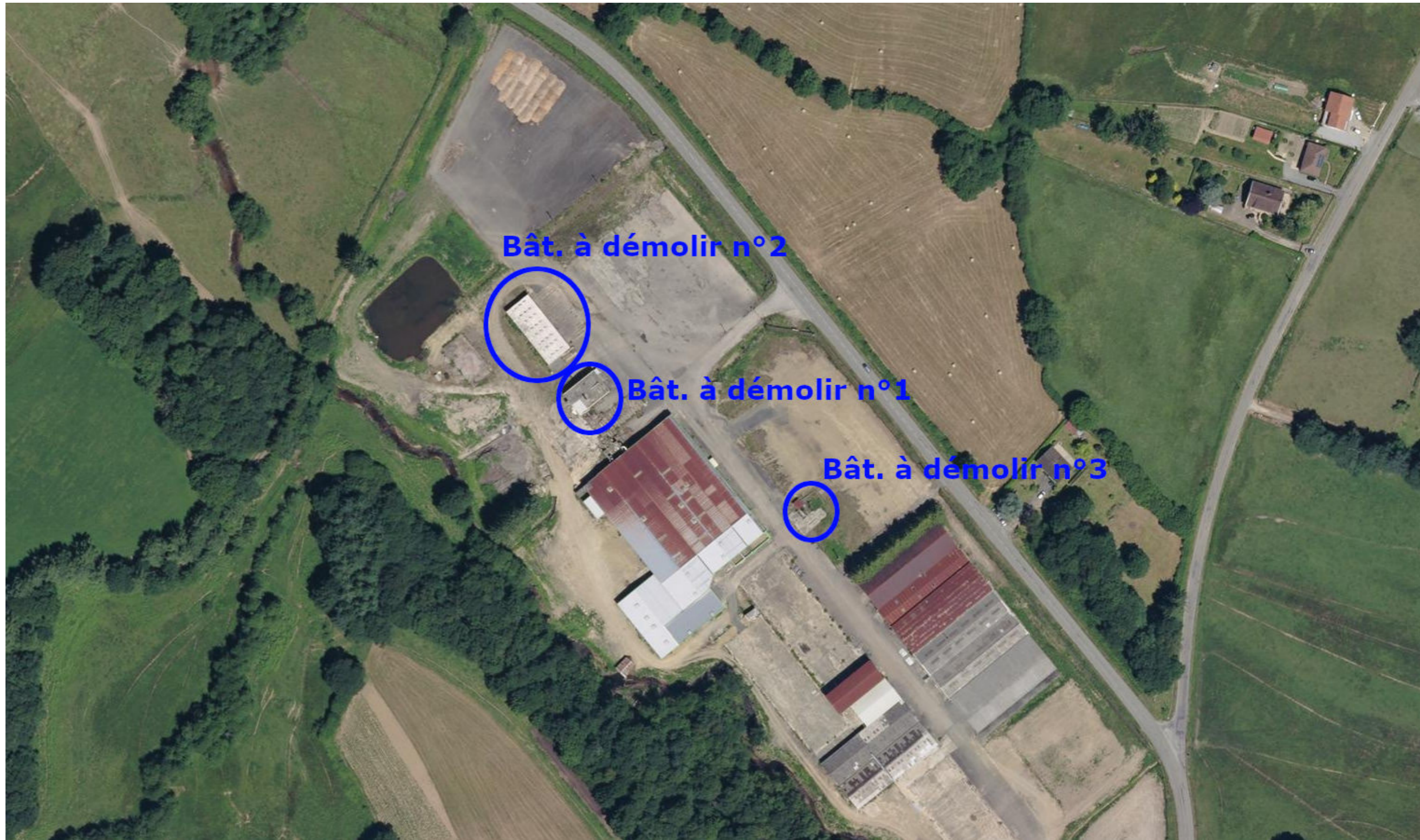
G. NOWATZKI - ARCHITECTE DPLG  
594 Chemin de Quarante  
34370 MARTELHAN  
06 26 01 07 07  
Siret 4007532730020

Architecte

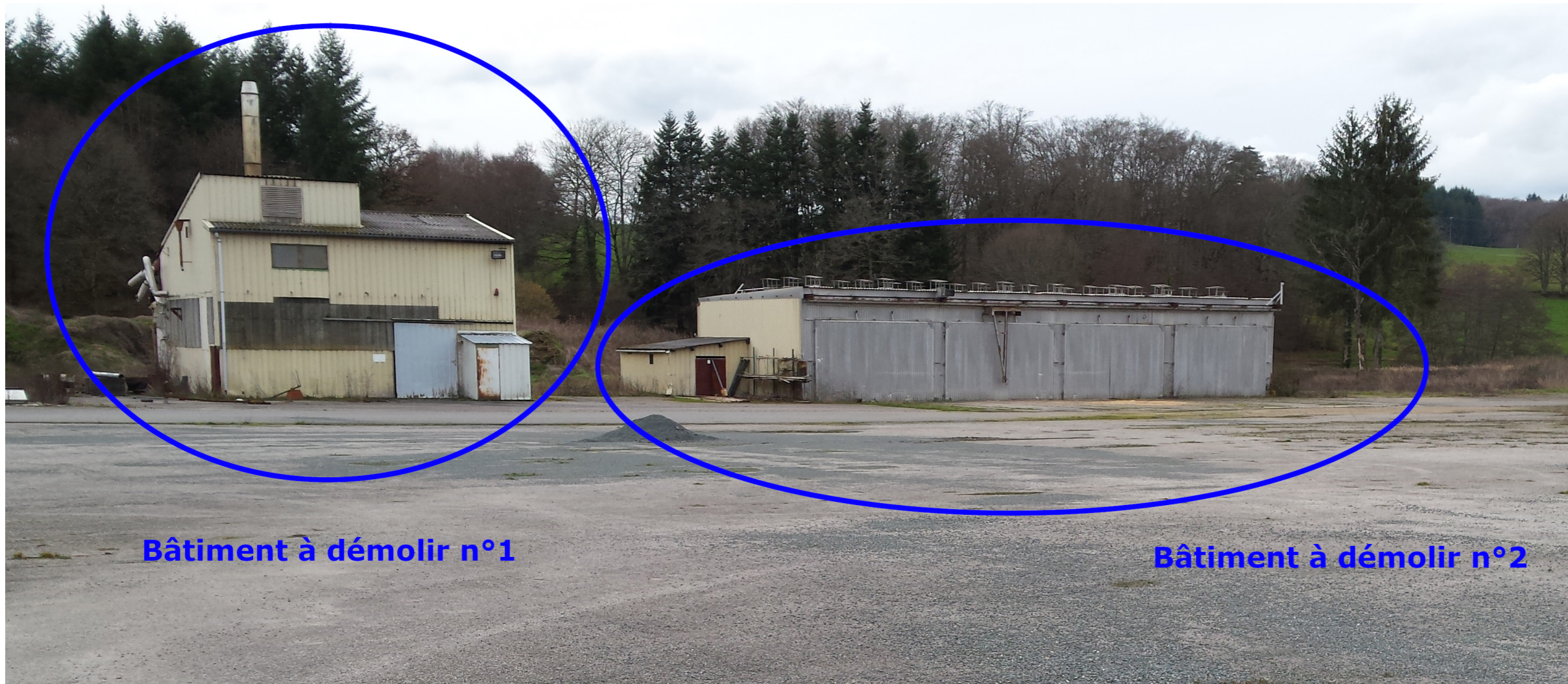
Georges NOWATZKI



Architecte DPLG







**Bâtiment à démolir n°1**

**Bâtiment à démolir n°2**



**Bâtiment à démolir n°3**

Permis de Construire  
Centrale Photovoltaïque  
de Bourgneuf



3 place Pierre Renaudel  
69003 Lyon

~~G. NOWATZKI ARCHITECTE DPLG  
594 Chemin de Quarante  
34370 VILLEFRANCA  
06.26.01.07.05  
Siret 40075327300020~~

**Architecte**

Georges NOWATZKI



Architecte DPLG